

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 24 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le **24 juin**, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le 17 juin 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

Étaient présents : Michel LE ROUX, Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Bernadette CORJON (a reçu procuration de Jean-Luc LAUVERJAT), Jean-Marc SECQUEVILLE, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU (a reçu procuration de Véronique DAL PONT), Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Dominique DENIS, Guy BENTEO, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Luc LAUVERJAT (a donné procuration à Bernadette CORJON), Véronique DAL PONT (a donné procuration à Isabelle CAILLEAU), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Philippe MOREAU)

Absente : Dorothée GALOPIN

Maryse TRIPIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 27 mai 2016 est adopté à l'unanimité. Madame Monique Piot souhaite avoir des précisions sur la désignation des nouveaux conseillers communautaires. Monsieur le Maire précise que cette désignation n'interviendra qu'après réception de l'arrêté préfectoral approuvant la nouvelle composition du conseil communautaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Suite aux inondations, Monsieur le Maire souhaite remercier la population pour son comportement et sa compréhension, ainsi que les services administratifs et techniques communaux, les sapeurs-pompiers, les services de l'Etat et le SIVLO, pour leurs interventions respectives. Suite à ces intempéries, des points noirs ont été relevés et des travaux doivent être envisagés : évacuation des eaux pluviales dans la rue du Bac, et en amont de l'étang de la Chevalerie, équipement de l'étang de la Chevalerie d'un système d'évacuation en cas de montée en charge, consolidation de la digue entre l'étang de pêche et l'étang de loisirs.
- L'opération menée avec le Groupe Schiever pour la construction du nouveau supermarché est terminée. La commune est enfin propriétaire du terrain de l'ancien supermarché, situé en face de la mairie. Cet espace sera ouvert pour la Fête de la St Jean, puis mis en service partiellement en tant que parking dans l'attente de son aménagement définitif. A la demande de Monsieur Philippe Moreau, Monsieur le Maire précise que la commune ne touchera pas l'indemnité prévue au protocole d'accord.
- L'Association des Parents d'Elèves présente ses remerciements à la municipalité, services techniques et secrétariat, pour la bonne organisation de la kermesse des écoles.
- Les effectifs scolaires pour la rentrée 2016-2017 seront les suivants : 145 enfants répartis en 6 classes à l'école élémentaire, 83 enfants répartis en 3 classes à l'école maternelle.
- L'école élémentaire souhaite organiser durant l'année scolaire 2016-2017 une classe découverte en montagne, avec les classes du cycle 2 : la question de l'aide sera étudiée ultérieurement par le conseil municipal.
- Les nouveaux propriétaires de la boulangerie, située rue Aristide Briand, sont venus se présenter en mairie. L'ouverture de la boulangerie est prévue le 21 juillet prochain.
- Le comité syndical examinera le SCOT le 05 juillet prochain.
- Les travaux d'aménagement extérieur de la station d'épuration sont toujours en cours (plantations, allées et escalier d'accès, voirie).
- Une réunion de présentation de l'étude menée sur la renaturation du Vernisson aura lieu le 04 juillet à 18h30 en mairie, en présence du SIVLO.

Arrivée de Monsieur Guy Benteo à 20 h 14.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 29 juin prochain, à 19h, à la salle des fêtes de Dammarie sur Loing.
- La prochaine réunion du comité de pilotage sur la fusion des trois intercommunalités aura lieu le mercredi 29 juin prochain.
- Madame Céline Salin quitte les services de la communauté de communes à compter du 12 juillet prochain. Monsieur le Maire souhaite la remercier pour le travail accompli.
- Les aménagements extérieurs de l'Espace des Etangs ont été réceptionnés le 23 juin dernier. La commission de sécurité visitera le bâtiment le 07 juillet prochain. La livraison de l'équipement est prévue le 15 juillet prochain, pour une mise en service en septembre.
- Le cabinet Omnis a présenté au comité de pilotage le schéma directeur d'organisation de mutualisation des services, ainsi qu'un document de synthèse présentant le plan d'actions, les modalités de gouvernance et la mutualisation des services. Ce schéma devra être, dans un premier temps, approuvé par les conseils municipaux des communes, puis par le conseil communautaire.

DECISIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Achat de mobilier pour l'école élémentaire : Manutan 4 362.30 € TTC
- Remplacement éclairage tennis couvert : Somelec 2 899.20 € TTC
- Remplacement éclairage gymnase : Somelec 4 509.36 € TTC
- Achat autolaveuse : Fichot 9 925.39 € TTC
- Achat signalétiques et barrière : Lacroix 4 274.64 € TTC
- Réfection trottoirs rue Picault : Colas 3 751.22 € TTC
- Réfection trottoirs gymnase : Colas 9 806.05 € TTC
- Portail coulissant école élémentaire rue Le Brecq : Protec Home 11 055.36 € TTC
- Remise en état volet roulant du gymnase : Varennes Fermeture 4 138.06 € TTC
- Mise aux normes électriques des bâtiments : 5 210.78 € TTC

A la demande de Madame Eliane Cognot qui s'interrogeait sur l'opportunité du maintien du volet roulant au gymnase, Monsieur le Maire précise que ce dernier doit tout de même faire l'objet d'une remise en état.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Problématique de la fourrière départementale actuellement gérée par l'AGRA (Association de Gestion du Refuge Animal) de Chilleurs-aux-Bois
- Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
- Ajout de la commune de St Maurice sur Aveyron au groupement de commandes pour le balayage

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

1/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS), réalisé à partir du rapport du délégataire VEOLIA EAU, a été transmis aux conseillers municipaux.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de la commune, et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le rapport qui leur a été transmis est présenté sous un format réglementaire, à la demande de la DDT. Au cours de sa présentation, Monsieur le Maire donne notamment les précisions suivantes :

- Le nombre d'abonnés est de 1 324 (-1.7%), et représente 1.99 habitants par abonné.
- La consommation moyenne s'élève à 84.9 m³ par abonné.
- Le volume prélevé est en augmentation (180 204 m³, soit +18.9%), mais on note 53 750 m³ de pertes, dues en grande partie aux travaux réalisés sur le château d'eau, et entraînant une baisse du rendement du réseau à 67.8 %.
- La convention d'achat d'eau au syndicat d'eau potable de Boismorand-Les Choux-Langesse permet l'alimentation des lieux-dits situés à proximité du forage des Sacrés (311 m³ achetés).
- La baisse des volumes facturés, de 112 000 m³ (-13.7 %), entraîne une baisse des recettes de la collectivité (- 2.9 %) et du délégataire (- 4.77 %). Le total des recettes de vente d'eau s'élève à 212 580.37 euros.
- L'indice de protection de la ressource extérieure (actuellement de 58) devrait évoluer avec la mise en place du périmètre de protection du forage du Baugé.
- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux s'élève à 80 / 120 (plan et inventaire des réseaux, localisation des ouvrages annexes, etc.).
- Différents projets d'améliorations sont présentés : finalisation du périmètre de protection du forage du Baugé, sécurisation des dispositifs de chloration aux ouvrages de traitement et de l'accès au château d'eau, établissement d'un plan de renouvellement pluriannuel des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération,
- DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site de la commune, et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Madame Monique Piot souligne que cette nouvelle présentation ne donne pas autant de précision que l'ancienne (travaux réalisés, etc.). Monsieur le Maire en convient et propose d'envoyer aux conseillers municipaux la synthèse du rapport du délégataire qui a été réalisée afin de pouvoir élaborer le RPQS.

Monsieur Guy Benteo précise que les fuites avant compteur relèvent de la collectivité et du délégataire, celles situées après compteur relèvent des particuliers qui peuvent bénéficier d'un dégrèvement au regard de la loi Warsmann.

2/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, réalisé à partir du rapport du délégataire VEOLIA EAU, a été transmis aux conseillers municipaux.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de la commune, et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Au cours de la présentation du rapport, Monsieur le Maire donne notamment les précisions suivantes :

- Le nombre d'abonnés est de 1 139 (-1.5 %), et représente 2.28 habitants par abonné.
- Le patrimoine du service comprend 25.5 kilomètres de réseau séparatif.
- Le rapport 2015 présente les données de fonctionnement de l'ancienne station d'épuration, qui n'existe plus. Il sera néanmoins intéressant de comparer le fonctionnement des deux stations sur des années pleines (2014 et 2016), pour mesurer la performance de la nouvelle station.
- Les boues évacuées sont en forte augmentation (de 4.7 tonnes de matières sèches ou tMS à 16.9 tMS) ; en effet, le silo a dû être entièrement vidé pour sa réhabilitation, dans le cadre des travaux de la nouvelle station d'épuration.

- Les recettes de la collectivité et du délégataire sont en baisse, le total des recettes de facturation s'élevant à 174 326.67 euros, pour 189 208.37 euros en 2014.
- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est très faible et se monte à 27 / 120 : un travail avec le délégataire devra être réalisé afin de l'améliorer.
- Différents projets d'amélioration du service sont présentés : mise à jour du plan d'épandage, rétrocession du poste de relèvement privé des Barres, renouvellement de la canalisation d'eaux usées rue du 11 novembre, relevé géo-référencé du réseau, établissement d'un plan de renouvellement pluriannuel des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération,
- DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site de la commune, et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

A la demande de Madame Monique Piot, l'adhésion annuelle du C.C.A.S. au Fonds Unifié Logement (FUL) sera indiquée dans les deux rapports.

3/ Extension du réseau d'eaux usées pour le futur CIS / Demande de subvention auprès du conseil départemental du Loiret

La commune a cédé au SDIS du Loiret la parcelle AN 29, qui doit être viabilisée en vue de la construction du futur centre d'incendie et de secours. Les travaux de construction du futur CIS débiteront au dernier trimestre 2016, pour une mise en service de l'équipement en 2017.

Dans le cadre de la viabilisation de la parcelle AN 29, les travaux d'extension du réseau d'eaux usées ont été estimés à 35 422.84 euros HT.

Ces travaux pourraient faire l'objet d'une aide financière attribuée par le conseil départemental du Loiret, et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental du Loiret, pour ces travaux d'extension du réseau d'eaux usées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau et assainissement (chap. 23).

4/ Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées / Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Le projet de réhabilitation du réseau d'eaux usées, situé rue du 11 novembre, sur un linéaire d'environ 150 mètres, a été rendu nécessaire par la dégradation structurelle et l'effondrement partiel de la canalisation.

Afin d'élaborer le programme de travaux et d'assister la commune dans ce projet, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée.

Cette mission de maîtrise d'œuvre pourrait faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour cette mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées situé rue du 11 novembre,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau et assainissement (chap. 23).

5/ Convention avec Orange pour l'enfouissement du réseau de communications électroniques existant rue Le Brecq

Les travaux de rénovation de trottoirs et de voirie, situés rue Le Brecq, ont été engagés avec la communauté de communes de Châtillon-Coligny par le biais d'un groupement de commandes. Dans le cadre de ces travaux, il convient de procéder à l'enfouissement du réseau de communications électroniques existant, sur la portion de la voie concernée par la rénovation des trottoirs.

Ces travaux d'enfouissement doivent faire l'objet d'une convention avec Orange, et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange relative à l'enfouissement du réseau de communications existant pour la rue Le Brecq, et à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, et à la demande de Monsieur Philippe Moreau, Monsieur le Maire précise que ces travaux d'enfouissement ne concernent pas la ligne EDF, car celle-ci nécessitera une 2nde tranchée, qui ne sera pas située sous les trottoirs mais au-delà et donc ne détériorera pas les travaux réalisés.

6/ Renouvellement de la convention de prêt du minibus avec le collège Henri Becquerel

Chaque année, une convention est conclue entre la commune et l'association sportive du collège Henri Becquerel pour le prêt du minibus, pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la convention, à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée d'un an,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7/ Médiathèque communale : élimination d'ouvrages

Un certain nombre d'ouvrages en service depuis plusieurs années à la médiathèque communale sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être déclassés.

Une liste de 44 livres, qui seraient à déclasser pour leur aspect défraîchi, leur usure matérielle ou bien l'obsolescence du contenu, a été transmise aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DIT que les livres en service depuis plusieurs années à la médiathèque communale, dont la liste est annexée à la présente délibération, sont retirés des collections,
- DIT que les livres déclassés seront cédés ou détruits.

8/ Problématique de la fourrière départementale actuellement gérée par l'AGRA (Association de Gestion du Refuge Animal) de Chilleurs-aux-Bois

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article L.211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime : *Chaque commune doit disposer, pour l'accueil et la garde des chiens et chats errants, soit d'une fourrière municipale soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité.*

La fourrière animale de Chilleurs-aux-Bois existe depuis plus de trente ans. La mutualisation du service a été instaurée conjointement par le Conseil Départemental du Loiret, l'Association des Maires et la ville d'Orléans, qui s'est traduite par la création de l'AGRA (Association de Gestion du Refuge d'Animaux), en charge de la gestion de la fourrière de Chilleurs-aux-Bois.

Le bâtiment abritant la fourrière appartient à la ville d'Orléans, et nécessite d'importants travaux de mise aux normes. Les statuts de l'AGRA posent des problèmes juridiques.

Deux alternatives sont aujourd'hui possibles :

- une dissolution pure et simple de l'association, chaque commune devant alors répondre à son obligation légale d'assurer un service de fourrière sur son territoire,

- une mutualisation départementale avec le remplacement de l'AGRA par une structure conforme aux obligations juridiques, de type syndicat mixte, regroupant les communes ou les intercommunalités compétentes en matière de fourrière animale.

La 2^{ème} solution entraînerait la dissolution de l'AGRA, uniquement après la création de la nouvelle structure et l'entrée effective en activité de la fourrière dans sa nouvelle version, afin d'assurer la continuité du service public. L'objectif serait également de maintenir le niveau de participation de chaque collectivité adhérente à hauteur du tarif pratiqué à ce jour, à savoir 31 centimes par habitant.

Pour mémoire l'adhésion de la commune de Nogent sur Vernisson à l'AGRA se monte à 798.56 euros pour l'année 2016.

Le courrier de l'Association des Maires du Loiret en date du 15 juin propose aux communes et intercommunalités de déclencher une procédure de création d'un syndicat mixte de niveau départemental compétent en matière de fourrière animale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- se positionne favorablement sur la création de ce syndicat mixte qui viendrait en remplacement de l'AGRA, et se prononce favorablement sur le déclenchement de la procédure de création du syndicat,
- précise que la commune adhèrera au syndicat si la structure devait être effectivement créée,
- accepte que la commune soit intégrée dans le projet de périmètre de la future structure, qui servira de base à la procédure de création,
- mandate Monsieur le Maire pour transmettre la délibération à l'Association des Maires du Loiret.

9/ Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a ouvert au 1^{er} janvier 2016 un service de chômage pour les collectivités et établissements affiliés. Les tarifs de ce service sont fixés par délibération du conseil d'administration et sont exposés selon le tableau ci-après. Toute prestation n'entrant pas dans ce champ fera l'objet d'un devis.

| | CDG45 | |
|--|---|---------------------------------------|
| | Non adhérentes prestation PAIE | Adhérentes prestation PAIE |
| Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage | 100 | 70 |
| Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation | 31 | 21 |
| Etude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite | 18 | 12 |
| Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC | 12 | 8 |
| Suivi mensuel | 10 | 0 |
| Conseil Juridique (30 mn) | 10 | 0 |
| Calcul de l'indemnité de licenciement | 40 | 28 |

Afin de traiter le dossier d'un agent titulaire, qui a fait l'objet d'un licenciement pour inaptitude physique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service « chômage » du Centre de Gestion. En effet, la commune est en auto-assurance pour les cas de licenciement des agents titulaires, et il lui appartient d'étudier et de calculer les droits éventuels de ses agents à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE), et d'assurer son versement si nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer au service chômage payant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, selon le tarif fixé par délibération du centre de gestion de la FPT du LOIRET, si besoin est,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

10/ Ajout de la commune de Saint Maurice sur Aveyron au groupement de commandes pour le balayage

La commune de Saint Maurice sur Aveyron souhaite s'associer au groupement de commandes pour le balayage qui a été présenté lors de la dernière réunion du conseil municipal. Pour ce faire, il convient de modifier la convention de groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la modification de la convention de groupement de commandes, avec l'ajout de la commune de Saint Maurice sur Aveyron.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de la réunion de sensibilisation sur la sécurité routière

En tant que référent sécurité de la commune, Monsieur Philippe Moreau a assisté à une réunion proposée aux communes de l'arrondissement de Montargis par les services de la préfecture et par l'Association des Maires du Loiret, visant à faire le point sur la sécurité routière dans le département et à sensibiliser les élus locaux à cette problématique.

Sur le département du Loiret, on note une augmentation de nombre de tués dans des accidents de la route, en raison de la consommation d'alcool, de stupéfiants, mais aussi de malaises au volant (+ 10 %).

Des actions de sensibilisation peuvent être développées à l'échelon communal. La préfecture et l'AML ont notamment signé une convention de partenariat, permettant la mise à disposition d'outils d'information thématiques (personnes âgées, écoles, etc.) afin de sensibiliser les habitants.

Une campagne d'installation de nouveaux radars va débuter. Des radars-leurres vont notamment être développés. Un plan d'abattage des arbres (situés à moins de 5 mètres de la chaussée), entre Montargis et Nogent sur Vernisson, va être mené ; les glissières de sécurité ne devant pas être trop proches des arbres, afin de permettre l'absorption des chocs.

Monsieur Philippe Moreau développe différentes actions qui pourraient être menées au niveau communal :

- lancement d'actions dans les écoles pour sensibiliser les enfants, avec l'utilisation des outils d'information proposés,
- emprunt d'un radar pédagogique pendant 3 semaines, afin de déterminer un emplacement pertinent pour celui que la commune envisage d'acheter,
- emprunt d'une voiture-tonneau, pour faire une animation communale de sensibilisation.

A la demande de Monsieur Jean-Paul Pinaud, il est précisé que les radars pédagogiques prêtés comprennent l'enregistrement, notamment pour permettre une mise en place pertinente.

Enfin, la commune peut bénéficier d'intervenants extérieurs pour mettre en place ses actions, ou de formations à destination d'un représentant de la commune ou d'un habitant qui souhaiterait s'investir.

Questions diverses

A la demande de Madame Simone Touchard, Monsieur le Maire précise que des subventions pourront être sollicitées en cas de travaux suite aux inondations.

Madame Simone Touchard signale les points suivants :

- La fontaine située derrière la Poste pourrait être désherbée et mise en valeur.
- Le téléphone public situé à la Poste a été retiré, alors que celui de la gare est encore en place. Monsieur le Maire souligne qu'un courrier a été envoyé à Orange pour demander au minima le maintien du téléphone à la Poste, comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil. Un contact sera pris pour demander des explications.

Madame Monique Piot souhaite avoir des explications sur un éventuel mouvement de grève de la Poste à Nogent sur Vernisson. Monsieur le Maire précise que le personnel dénonce toujours les

mêmes problèmes auprès de sa direction (circuits de distribution du courrier, temps de distribution, etc.). Monsieur Jean-Marc Secqueville souligne des erreurs récurrentes de distribution du courrier.

Monsieur Philippe Moreau informe le conseil municipal que Bourgogne Environnement, en charge de la gestion des déchetteries, serait en cessation de paiement.

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si un géotextile sera posé sur les nouveaux trottoirs, afin d'empêcher la pousse des mauvaises herbes. Monsieur Sylvain Philippot précise que cela ne sera pas possible car les travaux projetés ne prévoient pas suffisamment de décaissage. Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur les aides financières possibles en cas d'arrêt des pesticides.

Monsieur Philippe Moreau signale trois chiens qui seraient en permanence sur un terrain, situé rue Picault, en face de la station service de B11, posant des problèmes de voisinage (abolements, etc.).

Fin de séance : 21 h 40

| Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 24 juin 2016 | | | |
|---|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| Michel LE ROUX | Eliane COGNOT | Jean-Paul PINAUD | Jean-Luc LAUVERJAT |
| Bernadette CORJON | Jean-Marc SECQUEVILLE | Simone TOUCHARD | Jean-Loup OUDIN |
| Sylvain PHILIPPOT | Annie GREGOIRE | Gratiane DES DORIDES | Jean-Luc PICARD |
| Isabelle CAILLEAU | Véronique DAL PONT | Dominique DE WILDE | Raul DA SILVA BRAS |
| Dorothée GALOPIN | Monique PIOT | Maryse TRIPIER | Philippe MOREAU |
| Sophie MALGOURIS | Dominique DENIS | Guy BENTEIO | |